



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE de HOUDAN

ARRÊTÉ MUNICIPAL

Arrêté n° 2026-ART-AG-004 portant délégation de fonctions et de signature à Madame Adeline LIPCZAK, 4^{ème} Adjointe au Maire

Le Maire de la Commune de Houdan

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L2122-18 qui confère au Maire le pouvoir de déléguer, sous sa surveillance et responsabilité, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints, et, en cas d'absence ou d'empêchement, à des membres du Conseil Municipal,

Vu la délibération n°2026-DEL-016 du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026 actant l'élection du Maire,

Vu la délibération n°2026-DEL-017 du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026 fixant le nombre d'Adjoints au Maire,

Vu la délibération n°2026-DEL-018 du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026 portant élection des Adjoints au Maire,

Vu la délibération n°2026-DEL-029 du conseil municipal en date du 31 mars 2026 portant désignation des membres du Comité Consultatif Vie scolaire et désignant Madame Adeline LIPCZAK, Présidente du Comité Consultatif Vie scolaire,

Vu le règlement intérieur adopté le 31 mars 2026

Considérant que Madame Adeline LIPCZAK a été élue 4^{ème} Adjointe au Maire, qu'elle est membre élue du comité consultatif « Vie scolaire » depuis le 31 mars 2026 et désignée Président de ce comité consultatif le 31 mars 2026,

Considérant la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de maintenir la délégation de fonction du maire, relative au secteur « affaires scolaires et périscolaires », au bénéfice de la 4^{ème} Adjointe au Maire,

ARRETE

Article 1 : Il est donné délégation de fonction à Adeline LIPCZAK, Adjointe au Maire au secteur « affaires scolaires et périscolaires »

pour assurer

- La présidence du comité consultatif « vie scolaire »

pour exercer les attributions suivantes touchant à la vie courante des établissements

- le suivi de la vie des écoles, des activités scolaires et périscolaires (y compris les séjours scolaires),
- le suivi de l'ensemble des établissements publics dont dépendent les enfants de Houdan (maternelle, élémentaire, secondaire, public) et des transports vers ces établissements,

Envoyé en préfecture le 15/04/2026

Reçu en préfecture le 15/04/2026

Publié le 15/04/2026

ID : 078-217803105-20260409-2026_ART_AG_004-AI



- la relation avec l'école privée Jeanne d'Arc
- le suivi et l'accompagnement des associations de parents d'élèves et l'appui à leurs manifestations,
- la relation avec les services de l'Education Nationale
- la mise en place de groupes de travail nécessaires à la mise en place d'actions, au suivi ou à l'évaluations des affaires scolaires ou périscolaires

pour conduire de nouvelles orientations et finaliser les projets en résultant

- proposer et développer de nouvelles formes de mobilité pour les élèves vers les écoles
- Accompagner et appuyer les initiatives scolaires proposées par les écoles, notamment dans les domaines environnementaux, de la biodiversité et de la citoyenneté
- Animer l'interface avec les enseignants, parents et associations de parents d'élèves et autres parties prenantes pour la programmation de la dernière tranche de rénovation du groupe scolaire
- Participer à la réflexion sur la finalisation d'un portail des familles

Il est donné délégation de signature à Madame Adeline LIPCZAK pour signer tout acte ou document relatif à ces secteurs à l'exception de ceux comportant un engagement financier.

Article 2 : Lorsque la délégation entraîne une signature, celle de l'Adjoint sera précédée de la mention « par délégation du Maire ».

Article 3 : La présente délégation étant consentie par le Maire, sous sa responsabilité et sous sa surveillance, le délégataire rendra compte au Maire, sans délai, de toutes les décisions prises et actes signés à ce titre.

Article 4 : Le Maire et le Directeur Général des Services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé.

Article 5 : La présente délégation prendra effet à compter de sa transmission à Monsieur le Préfet de Versailles, représentant de l'Etat, dans le département au titre du contrôle de légalité, de sa notification au délégataire et publication.

En outre, une expédition en sera transmise à Monsieur le Procureur de la République et au Trésorier Principal Municipal.

Fait à Houdan le 9 avril 2026

Le Maire,

Jean-Marie TETART.



Notifié à l'intéressé le :

10/04/2026

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr

De: actes-dgcl-noreply@interieur.gouv.fr
Envoyé: mercredi 15 avril 2026 12:37
À: s2low@www.bl-echanges-securises.fr; Secrétariat - Ville de HOUDAN;
backuptdt@berger-levrault.com
Objet: ACTES : Accusé de réception de la transmission d'un acte
Pièces jointes: EACT--SPREF0781-217803105-20260415-20760.xml;
078-217803105-20260409-2026_ART_AG_004-AI-1-2_21366.xml



Accusé de réception

Acte reçu par: Sous Préfecture MANTES-LA-JOLIE
Nature transaction: AR de transmission d'acte
Date d'émission de l'accusé de réception: 2026-04-15(GMT+1)
Nombre de pièces jointes: 1
Nom émetteur: HOUDAN
N° de SIREN: 217803105
Numéro Acte de la collectivité locale: 2026_ART_AG_004
Objet acte: Arrêté portant délégation de fonction et de signature à Madame Adeline LIPCZAK, 4ème Adjointe au Maire.
Nature de l'acte: Actes individuels
Matière: 5.4-Delegation de fonctions
Identifiant Acte: 078-217803105-20260409-2026_ART_AG_004-AI

Rapport d'erreur(s):